



FICHE N° 17 : ARSENAL THERAPEUTIQUE

Avant d'étudier quelques éléments de pharmacologie, c'est-à-dire le médicament, son usage et sa nécessaire surveillance ; replaçons le médicament dans l'arsenal thérapeutique. Dès l'introduction de ce cours de pathologies, nous signalions les trois niveaux d'intervention considérés comme les buts de la thérapeutique.

I. BUTS THERAPEUTIQUES.

Au nombre de trois, le traitement peut être curatif, symptomatique ou préventif. Toute démarche¹ de soin prend ou devrait prendre en considération ces trois objectifs.

a) Le traitement curatif :

Il vise à éliminer la cause de la maladie et ainsi la disparition des symptômes. La guérison est la finalité de la démarche curative. Prenons un exemple typique et banal que nous suivrons : la rage de dents. Dans le cas du *curatif*, l'option sera de rechercher la carie responsable de la rage. De la sorte, la carie dentaire sera soignée par curage et plombage.

b) Le traitement symptomatique ou palliatif :

Il vise la disparition ou l'atténuation du symptôme, du signe extérieur de la pathologie. Pour notre exemple, le fait de prendre des doses mêmes massives d'anti-douleurs, d'anti-inflammatoires soulagera peut-être la rage de dents mais la carie continuera de progresser. Dans certains cas, le traitement symptomatique peut même accentuer le processus pathologique (le cas qui nous occupe est extrêmement fréquent). Il faut rappeler que la douleur ou encore la fièvre sont à la fois des signes d'alerte mais aussi des mécanismes de défense.

c) Le traitement préventif ou prophylactique :

Trois types de préventions sont envisageables : la prévention primaire, la prévention secondaire et la prévention tertiaire. La première prévient l'apparition de la maladie, la seconde prévient son évolution et la troisième évite sa ré-apparition ou vise à limiter ses complications. Des mesures identiques se retrouvent parfois dans les 3 catégories. Face à notre rage de dents, nous inscrirons au titre de la prévention l'hygiène bucco-dentaire (primaire) et la visite annuelle chez le dentiste (secondaire).

¹ Comme tout problème : une fuite dans le toit et les trois niveaux d'intervention existent : réparer les tuiles cassées et fissurées (curatif), faire inspecter le toit (préventif) et en attendant le couvreur, mettre autant de seaux qu'il faut dans le grenier (symptomatique).

d) Résumé exemplatif :

Nous étudions précédemment les infections et nous prendrons l'exemple assez courant d'une infection bactérienne en y appliquant les trois niveaux d'action.

▪ Symptomatique :

Il consistera à réduire la douleur, à éliminer la fièvre² ainsi qu'à diminuer l'inflammation. Nous pouvons administrer du paracétamol (efficace sur les deux premiers symptômes) et un A.I.N.S.³.

▪ Curatif :

C'est ici qu'interviennent les antibiotiques et les sérums ; mais aussi les antiseptiques et les désinfectants. Cette distinction nous rappelle qu'il y a des traitements locaux et des traitements généraux. Nous évoquerons plus loin les différentes voies d'administration.

▪ Préventif :

Les vaccins et plus encore l'hygiène jouent un rôle primordial dans la prophylaxie⁴ des infections. Les hygiènes seront au centre des préoccupations de l'*Education à la Santé*.

II. MOYENS THERAPEUTIQUES.

Après les fins, il faut aborder les moyens pour y parvenir. La liste est longue et très diversifiée.

Nous commencerons par la raison d'être du chapitre suivant : le MEDICAMENT.

a) Les médicaments :

Le mécanisme utilisé est d'ordre chimique, c'est donc la chimiothérapie. Ce terme regroupe bien toute forme et toute voie d'absorption d'un médicament tel que défini ci-dessous. Vous avez un « *cachet d'aspirine*⁵ », vous faites de la chimiothérapie. Cette appellation est utilisée de nos jours pour signifier les traitements anticancéreux. Toutefois, compte tenu des caractéristiques de ce produit, le médicament se définit de manière légale.

La notion de *médicament* est précisément définie par la loi. La loi belge du 25/03/1964, (récemment révisée sous l'obligation d'une directive européenne le 01 mai 2006) donne la définition suivante :

² Cette option est facultative dans une certaine limite et particulièrement chez les enfants.

³ Anti-Inflammatoire Non-Stéroïdien, nous y reviendrons. Cette option peut dans certaines situations avoir des effets néfastes malgré son efficacité « symptomatique ». Le Voltaren® ou l'ibuprofène, générique et généralisé, est un AINS.

⁴ Terme connu puisque découvert par son contraire dans le chapitre consacré aux allergies.

⁵ « Cachet » fait allusion à la forme dite galénique du médicament devenu obsolète aujourd'hui.

est considéré comme « *médicament à usage humain : toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines ; ou toute substance ou composition pouvant être utilisée chez l'homme ou pouvant lui être administrée en vue soit de restaurer, de corriger ou de modifier des fonctions physiologiques en exerçant une action pharmacologique, immunologique ou métabolique, soit d'établir un diagnostic médical* ». S'ensuit la définition de substance comme des autres termes utilisés. En France, par l'article L5111-1 du Code de la santé publique, « *on entend par médicament toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines ou animales, ainsi que tout produit pouvant être administré à l'homme ou à l'animal, en vue d'établir un diagnostic médical ou de restaurer, corriger ou modifier leurs fonctions organiques. Sont notamment considérés comme des médicaments les produits diététiques qui renferment dans leur composition des substances chimiques ou biologiques ne constituant pas elles-mêmes des aliments, mais dont la présence confère à ces produits, soit des propriétés spéciales recherchées en thérapeutique diététique, soit des propriétés de repas d'épreuve. Les produits utilisés pour la désinfection des locaux et pour la prothèse dentaire ne sont pas considérés comme des médicaments* ».

De cette définition du médicament découle la notion de monopole du pharmacien. Pour rappel, le pharmacien était, il y a peu, le fabricant officiel de médicaments. A l'heure actuelle, dans son officine, il n'assure plus que la préparation de quelques préparations dites magistrales. Leur nombre comme leur volume de ventes sont de plus en plus marginales. La dermatologie reste la principale utilisatrice de ces préparations. « Monopole » signifie que seul un pharmacien, dont la profession est largement encadrée par la loi, est habilité à vendre une substance médicamenteuse.

L'histoire de la médecine, et donc celle du médicament, puise ses origines dans le chamanisme et la sorcellerie qui usaient tous deux des propriétés de certaines substances. Les premières découvertes de la pharmacopée⁶ sont issues de ces savoirs ancestraux.

b) La chirurgie :

Voisin de la sorcière, on trouvait d'antan le barbier devenu le chirurgien des temps modernes. Ici, c'est l'intervention physique qui traite la pathologie. Une écharde dans le pied, l'enlever, c'est soulager la douleur et éviter l'infection. Nous aurions pu tout aussi bien reprendre l'exemple de notre douleur dentaire.

⁶ Historiquement, une pharmacopée est un ouvrage encyclopédique recensant les plantes officinales contenant une drogue à effet thérapeutique. De nos jours, le terme désigne en général un recueil à caractère officiel et réglementaire des médicaments autorisés dans un pays. Exemples : le Compendium® en Belgique ou le Vidal® français. Le premier se consulte sur le Web : <http://pharma.microsite.be/frameset.asp?language=FR> et le second à l'adresse suivante, dans sa version familiale <http://www.vidaldelafamille.com>.

Enlever l'organe malade ou une partie de celui-ci représente encore de nos jours une voie thérapeutique habituelle. Les *-ectomies*  sont nombreuses. La chirurgie s'est fortement développée bénéficiant de l'invention et de la constante amélioration des techniques d'anesthésie-réanimation.

c) Les rayonnements :

La lumière est depuis longtemps utilisée pour traiter. On en redécouvre l'usage face à certains troubles du sommeil. La technologie l'a rend encore plus efficace comme dans l'utilisation des infrarouges, des ultraviolets (pouvoir anti-bactérien) mais aussi du laser. *Laser* est l'acronyme de Light Amplification by Stimulated Emission of Radiation pour amplification de la lumière par émission stimulée de rayonnement. Ce potentiel est utilisé en chirurgie. D'autres rayonnements sont utilisés en médecine. Les plus connus sont les rayons X de la radiologie, à visée diagnostique. Certains d'entre eux sont employés pour traiter des affections. Les isotopes radioactifs du cobalt, de l'iridium, du césium servent tant au diagnostic (scintigraphie) qu'au traitement d'affections cancéreuses (curiethérapie).

d) L'eau et le thermalisme :

Autre élément naturel, les bienfaits de l'eau, de certaines eaux, sont reconnus et utilisés. Le thermalisme est utilisé en diététique mais aussi dans la prise en charge des affections respiratoires, cutanées et rhumatismales.

e) La thérapie génique :

Médecine de haute technologie, la thérapie génétique est en phase de recherche et de validation. Elle utilise les propriétés de virus modifiés.

f) La phytothérapie :

Héritière de la pharmacopée de nos grand'mères (*pas forcément sorcières*) les plantes et plus exactement certaines parties des plantes ont des vertus thérapeutiques. L'influence est incontestable comme le montre les premiers médicaments au sens défini ci-dessus. Ainsi, la morphine issue du pavot, l'acide acétylsalicylique de l'écorce du saule, la pénicilline extraite du *Penicillium*, un champignon microscopique ou la digitaline⁷ extraite de la fleur de la digitale pourpre (dans l'ordre sur des photos)... ne sont que quelques exemples.



⁷ La digitaline ou digitoxine est utilisée en cardiologie ; c'est un cardiotonique qui traite l'insuffisance cardiaque.

g) L'homéopathie :

Parfois confondue erronément avec la précédente, l'homéopathie s'oppose à l'allopathie qui désigne tout traitement médicamenteux qui fonctionne sur le principe des contraires lors du choix thérapeutique. Ainsi, la phytothérapie comme la chimiothérapie sont des méthodes allopathiques. Méthode controversée, l'homéopathie est une méthode thérapeutique basée sur le principe de similitude. Selon ce principe, la détermination des symptômes provoqués chez le sujet sain par une substance quelconque d'origine végétale, minérale ou animale, permet de soigner un sujet malade qui présente un ensemble de symptômes semblables. L'usage est prolongé et se fait à l'aide de doses de dilution du principe actif dites infinimentésimales.

h) L'opothérapie :

L'opothérapie est le traitement des maladies par des cellules d'origine animale (ou humaine) provenant de tissus, d'organes ou de leurs extraits (par exemple d'hormones sécrétées par les glandes endocrines). Cette approche a quasiment disparu. Certains risques de transmissions toxi-infectieuses, la difficulté de contrôler les doses administrées mais aussi les possibilités de synthèse ont concouru à cet abandon.

i) L'acupuncture :

L'acupuncture est le traitement par implantation d'aiguilles (sans seringue à l'autre bout). Composante de la médecine traditionnelle chinoise, elle se base sur la circulation d'énergie au sein de méridiens. L'efficacité de l'acupuncture fait toujours débat au sein de la communauté scientifique. Elle n'est pas remboursée⁸ en Belgique mais bien en France. Cette approche souligne l'emprise culturelle du traitement de la maladie, et donc de la santé.

j) L'ostéopathie :

L'ostéopathie est une autre médecine dite non-conventionnelle ; essentiellement basée sur des techniques manuelles. L'hypothèse de base de cette discipline est que toute perturbation « mécanique » du corps (altération de la mobilité des articulations) entraîne des répercussions sur le fonctionnement global du corps, allant de douleurs localisées, articulaires, jusqu'aux migraines et aux maladies infectieuses. L'option est alors d'inverser ce principe. La chiropratique et l'ostéopathie sont deux médecines manuelles.

k) Les alicaments :

Véritable effet de mode et succès commercial, les alicaments sont les aliments qui soignent. Leurs effets thérapeutiques n'ont pas été démontrés, ils se marqueront peut-être au long cours. Leur effet placebo est certain.

⁸ Voir plus loin la notion de remboursement.

III.L'EFFET PLACEBO

Tout traitement et même tout soin présente ce qu'on appelle un effet placebo. *Placebo* est un mot latin, il correspond à la forme conjuguée du verbe *placere* (plaire) à la première personne du singulier du futur de l'indicatif : *je plairai*.

D'abord, en pharmacologie, un placebo est un médicament reconstitué sans principe actif, donc « normalement » sans effet. Cette technique a été développée dans les essais cliniques de nouveaux médicaments. L'utilisation d'un placebo est donc indispensable pour obtenir un groupe contrôle avec un test en simple aveugle (le patient ne sait pas ce qu'il reçoit) ou en double aveugle (ni le médecin, ni le patient ne connaissent ce qui est donné).

Par extension, l'effet placebo est un processus psycho-physiologique d'« auto-guérison » ou participant comme tel à la guérison. Ainsi, un médicament placebo est une substance inerte, sans effet pharmacologique propre, administrée dans le but de plaire au patient. L'effet placebo est défini comme l'écart positif constaté entre le résultat thérapeutique observé lors de l'administration d'un médicament et l'effet thérapeutique prévisible en fonction des données strictes de la pharmacologie. L'effet d'un médicament actif comporte pour une part un effet placebo, estimé entre 30 % et 70 %.

De ce fait, la relation est considérée comme l'élément moteur de cet effet thérapeutique illustrant alors l'influence du mental sur l'organisme, le psychosomatisme⁹. Soulignons toutefois que cette emprise thérapeutique de la relation est toujours présente et peut même fonctionner a contrario.

A bon entendeur, chapitre suivant !

⁹ Pour les amateurs, un site Internet y est consacré : <http://leffet.placebo.free.fr>